



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Colleges

Question écrite n° 50969

Texte de la question

M. Claude Girard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les modalités de versement du fonds social collegien aux familles en difficulté. En réponse à la question écrite n° 47169 du 20 janvier 1997, il a indiqué les raisons financières et comptables pour lesquelles le transfert de ce fonds n'est pas possible dans les établissements d'enseignement privés. Il lui demande s'il n'est pas préférable d'appliquer le dispositif comptable et financier des établissements d'enseignement publics à ces établissements et ainsi éviter l'utilisation de cette aide par les familles dans un but autre que celui pour lequel elle a été créée. Il le remercie de bien vouloir lui préciser ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Girard Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50969

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1990